Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

Band: - (1925)

Heft: 61

Artikel: Le dîner de la Chambre de commerce Suisse en France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-889441

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

à l'histoire des débuts de notre Chambre de proposi Commerce et propose, à cet effet, que le titre ments proposi de président-fondateur lui soit décerné. Cette nimité.

proposition, accueillie par des applaudissements prolongés, est aussitôt adoptée à l'unanimité.

Le Dîner de la Chambre de Commerce Suisse en France

A l'occasion de son Assemblée Générale, notre Chambre de Commerce a donné, le 4 juin, à l'Hôtel Continental, un dîner de quatrevingts couverts, sous la présidence de M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse.

M. Chaumet, ministre du Commerce, avait bien voulu honorer ce dîner de sa présence et y a prononcé un discours dont on trouvera plus loin le texte complet.

Parmi les personnalités qui prenaient part à ce dîner, citons : M. Charmeil, directeur de l'Expansion économique au ministère du Commerce; M. Fighiera, directeur des Affaires Commerciales et Industrielles au ministère du Commerce; M. Isaac, chef du bureau des expositions au ministère du Commerce; Géo Gérald, député; Bartholoni, ancien député; M. Dunant, ministre de Suisse; M. Dobler, président-fondateur de la Chambre de Commerce Suisse; M. J.-L. Courvoisier, le nouveau président de la Chambre de Commerce Suisse; et parmi les délégués des Chambres de Commerce étrangères en France: MM. Arditi, de la Chambre de Commerce Italienne; Gomez, de la Chambre de Commerce Espagnole; Ascher, de la Chambre de Commerce Néerlandaise; Barton, vice-président de la Chambre de Commerce Américaine; André Lebon, président de la Chambre de Commerce Franco-Tchèque; MM. de Weck, conseiller de la Légation de Suisse; Duplan, vice-président de la Chambre de Commerce Suisse; Hirt, directeur de la Société Œrlikon; Ch. Courvoisier-Berthoud, de la Banque Courvoisier et C1e; Tissot, président de la Chambre Suisse de l'Horlogerie; Gustave et Adrien Brandt; H. Muret, directeur de la Foire Coloniale de Lausanne, etc...

Voici le texte des discours prononcés par M. F. Dobler, président-fondateur de notre Chambre de Commerce, par M. Alphonse Dunant, ministre de Suisse, et par M. Chaumet, ministre du Commerce:

Allocution de M. Ferdinand Dobler

Président-Fondateur de la Chambre de Commerce Suisse en France

Messieurs les Ministres, Mes Chers Collègues, Messieurs,

Une fois de plus j'ai le grand privilège de vous souhaiter la bienvenue dans le cadre blanc et rouge de notre Chambre de Commerce Suisse. Beaucoup parmi vous ont assisté au banquet de baptême de cette enfant, née il y a six ans; vous avez veillé sur sa croissance et, en bons parrains que vous êtes, vous tenez et vous tiendrez votre promesse de lui conserver et de lui témoigner toujours votre dévouement le plus complet.

Je tiens à remercier tout particulièrement notre Ministre de Suisse, M. Dunant, qui, avec un inlassable dévouement, suit et seconde nos efforts et qui, au milieu de toutes ses tâches absorbantes, sait toujours trouver, je ne sais comment, une vingt-cinquième heure dans la journée, pour la consacrer à ses amis et à ses compatriotes.

Permettez-moi aussi de saluer respectueusement Monsieur le Ministre du Commerce qui a bien voulu nous faire l'honneur de sa présence ce soir. Merci à tous nos amis Français, si nombreux dans nos rangs, merci aux Présidents et à nos aimables Collègues des Chambres de Commerce étrangères à Paris. Tous, vous êtes venus tout simplement pour nous témoigner l'amitié dont vous nous entourez. Laissez-moi vous dire combien ce geste, non seulement nous touche, mais nous rassure aussi sur l'avenir de notre Chambre de Commerce et sur la réussite de son programme.

Je commence par la tâche la plus agréable qui soit, celle de vous présenter le nouveau Président de notre Chambre de Commerce Suisse, M. Jean-Louis Courvoisier, nommé aujourd'hui même à l'unanimité par notre Assemblée Générale.

Je vais vous confier un secret, le secret de Polichinelle : ce choix est en tous points excellent. Sous son nouveau Président, la Chambre de Commerce Suisse se développera de plus en plus. Je n'ai pas besoin de le souhaiter, car j'en suis sûr.

C'est M. Jean-Louis Courvoisier qui eût dû occuper ma place ce soir. Mais il a voulu me laisser le double plaisir de vous souhaiter la bienvenue, d'abord, de vous remercier ensuite de votre grande sympathie, de votre aimable coopération qui ne m'ont jamais fait défaut pendant ma Présidence. J'en garde le souvenir le plus précieux et vous prie de bien vouloir reporter sur mon successeur et ami, M. Jean-Louis Courvoisier, votre amabilité dont j'ai su apprécier la grande valeur.

Permettez-moi d'ouvrir ici une petite parenthèse.

M. Jean-Louis Courvoisier a voulu me laisser la parole ce soir, j'en profite pour une simple remarque le concernant, lui et son frère, M. Charles Courvoisier qui est le dévoué Trésorier de notre Chambre de Commerce.

Les deux sont les chefs de la vieille Maison de Banque Courvoisier-Berthoud et C°, fondée il y a près de 150 ans, et étant ainsi la plus ancienne banque suisse à Paris.

Le premier de ces deux Collègues vient d'être nommé notre Président, son frère a été de même appelé, à l'unanimité, il y a peu de semaines, à la présidenie de la Société Helvétique de Bienfaisance.

Ces deux postes sont les plus en vue de notre colonie suisse à Paris, je crois bien que c'est la première fois qu'ils se trouvent occupés simultanément par deux frères.

Toutes nos félicitations, mes deux chers amis et compatriotes, à l'occasion de ce joli mariage d'inclination entre le Commerce et la Bienfaisance.

Je reviens au programme de notre Chambre de Commerce. Dois-je le définir, le résumer une fois de plus?

Rapprocher entre eux nos compatriotes établis en France, les rapprocher toujours plus de nos compatriotes vivant en Suisse, les aider à créer des liens durables commerciaux et sociaux avec leurs confrères et amis Français.

Malgré moi, les mots d'amis et d'amitié reviennent à chaque instant sur mes lèvres. C'est que mon expérience personnelle trop longue déjà malheureusement, m'a prouvé qu'il n'y a pas de bon commerce, pas de bonnes affaires, sans relations cordiales confiantes et amica-

les. Peut-être l'un ou l'autre de vous serait-il tenté de s'en tenir au dicton populaire : « les affaires sont les affaires »; qu'il veuille seulement me permettre d'y ajouter les mots « mais il y a la manière ».

Faciliter les affaires, d'une part, mais aussi se faire le protagoniste de « la manière » par la création de relations amicales francosuisses, voilà le programme, tout le programme de notre Chambre de Commerce.

Mais, me dira-t-on, il y a mille manières de faire les affaires. En voulez-vous une preuve : traitez les mêmes affaires dans divers pays, par exemple aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, en Espagne, vous serez obligés de les traiter différemment pour réussir; la meilleure manière, dans chaque cas, est celle qui convient à la mentalité de chaque pays.

Ce qui est vrai pour les divers pays, est vrai pour les époques successives. Croyez-vous qu'on puisse faire les affaires aujourd'hui comme avant la guerre, aujourd'hui comme il y a 50 ans? Certes, non. N'êtes-vous pas frappés par les âpres controverses entre les partisans de ce qu'on est convenu d'appeler l'ancienne et la nouvelle école? La première, qui souvent regarde d'un œil méfiant ce qui est nouveau, la seconde qui considère les générations précédentes comme bien inférieures à la sienne.

Les enfants, m'a dit un jour un de mes excellents amis, passent tous par trois périodes. Dans la première, ils estiment que leurs parents savent tout; dans la seconde, qu'ils ne savent rien du tout; dans la troisième, enfin, ils s'aperçoivent que leurs parents savent aussi quelque chose.

Il en est de même des jeunes générations : arrivée à un certain âge, elles se rendent compte que celles qui les avaient précédées savaient aussi quelque chose, que leurs méthodes étaient adaptées à leur époque. Ainsi, ils prennent, par l'expérience, une leçon de choses.

Et la génération précédente, comment doitelle s'orienter? Malheureusement pour moi, j'en fais partie, et comme nous n'avons pas de dames parmi nous, il me sera permis de dire que quelques-uns de mes aimables convives m'y tiennent compagnie. Donc, que devrons-nous faire, comment nous comporter en face des changements qui apparaissent saus cesse dans la vie commerciale moderne?

Laissez-moi illustrer ma pensée par une petite aventure qui m'est arrivée personnellement. Un jour, je causais avec un ingénieur de quarante ans plus jeune que moi. Je lui parlais du temps de mes études scientifiques. J'évoquais devant lui cette époque où mon professeur de physique émettait l'idée que l'arc électrique jaillissant entre deux charbons pourrait peut-être s'utiliser un jour pour l'éclairage, l'époque où l'invention de la lampe à incandescence était considérée comme un canard d'outre-mer, l'époque où les dynamos étaient de simples jouets de laboratoire, l'époque où l'on me montra le premier téléphone, qui fonctionnait très mal à cent mètres de distance et dont les deux opérateurs se donnaient les explications nécessaires à haute voix sans passer par l'intermédiaire de leur appareil, l'époque enfin où on me présentait le premier phonographe qui récitait d'un ton combien nasillard, une fable de La Fontaine, etc..., etc...

Mon jeune interlocuteur m'écoutait bouche bée, ne pouvant croire que quarante ans auparavant, j'aie pu m'imaginer être un ingénieur ultra-moderne. Mathusalem ne l'eût pas étonné plus que moi. Et, brusquement, il m'interrompit par cette question : « Mais, alors, qu'est-ce que l'on vous apprenait?

Ainsi, je prenais une leçon de modestie pour moi et pour toute ma génération. Toutefois, je dis à mon jeune ami : « Votre question est naïve, quoique juste au fond, mais ma génération prendra sa revanche sur la vôtre. Il lui a fallu quarante ans pour être démodée, la vôtre le sera au bout de quinze ans déjà, car le progrès ira de plus en plus vite. Chacun se tut, chacun avait pris sa leçon.

Devant ces prodigieuses transformations de la science et de la vie qu'elles modèlent en conséquence, comment les méthodes commerciales pourraient-elles rester invariables?

Je ne veux citer qu'un seul exemple. Voyez la lutte qui existe depuis cent ans entre la centralisation et la décentralisation — l'individualisme, je pourrais dire — dans les méthodes commerciales et industrielles.

Au début du xix° siècle, l'invention de la machine à vapeur est venue concentrer, agglomérer les petits ateliers épars; au début du xx° siècle, la fée électricité, qui entre partout, est venue raviver la petite industrie. Le xixe siècle a vu naître et se développer les grosses affaires anonymes. A notre époque d'instruction individuelle plus développée, ne dirait-on pas que nous assistons à une éclosion de volontés individuelles, à une poussée d'indépendance, même dans le domaine commerciale?

Où gît la vérité? Probablement au milieu, comme toujours. Ne nions pas l'utilité, la nécessité de la concentration et de la coordination des efforts dans certains genres d'affaires; mais saluons, dans le réveil de l'individualisme, sur le terrain des intérêts matériels, le puissant ressort qui développera l'intelligence humaine et empêchera l'homme de devenir une machine, que dis-je, une infime partie d'une machine, inconsciente, dont les mouvements ne seraient plus régis que par ceux des parties voisines également inconscientes.

Je me rappelle avoir entendu un conférencier, très grand industriel, soutenir la thèse que l'idéal pour l'industrie serait de limiter strictement dans le pays entier la production à la consommation et de fixer d'avance un prix permettant à chaque fabricant de vivre, chacun ne dépassant, non seulement jamais son contingent à lui alloué, mais ne fabriquant qu'une certaine catégorie dans sa spécialité, afin d'en diminuer le prix de revient.

C'était là une taylorisation de l'industrie dans tout le pays. Pourquoi pas dans le monde entier? Morte l'initiative, morte l'émulation, morte l'intelligence individuelle?

J'ai écouté poliment la conférence, je n'ai pas applaudi l'orateur.

Vous avez deviné sans doute que vous avez devant vous un apôtre convaincu de l'initiative personnelle, de l'effort individuel, de l'effort privé, luttant contre je ne sais quelle organisation officielle du travail intellectuel et matériel.

Cette conception individuelle de la vie, je l'ai puisée, comme beaucoup de mes compatriotes, dans les conditions d'existence de notre petit pays, la Suisse. Par ses dimensions et sa population réduites, elle offre à chacun un champ d'activité individuelle et demande, d'autre part, à chacun de ses citoyens des efforts personnels en dedans et en dehors de ses frontières, pour la faire vivre dans les conditions difficiles où elle se trouve placée, au milieu de voisins beaucoup plus grands et beaucoup plus puissants qu'elle.

Nos grands industriels, nos grands commerçants suisses, ont tous un trait de caractère commun. Ils déploient une initiative qui me remplit d'admiration. On peut dire d'eux qu'ils méritent bien de la Patrie. Je vous citerai un exemple tout récent qui peut vous intéresser.

Le 19 avril dernier, toutes les Chambres de Commerce suises à l'étranger se sont groupées définitivement sous le nom de Union des Chambres de Commerce Suisses à l'étranger, pour travailler ensemble aux intérêts commerciaux généraux suisses à l'étranger. Toutes ces Chambres sont des institutions privées et autonomes, toute l'organisation de l'Union restera privée et autonome. A tour de rôle, le Secrétariat de l'Union sera assumé par l'une des Chambre de Commerce, tous les frais seront couverts par des cotisations privées. Voilà, n'est-il pas vrai, un exemple réconfortant de ce que peut l'initiative privée à une époque où la toute-puissance de l'Etat, des Etats, des subventions d'Etat, semble parfois devoir casser tous les ressorts particuliers et créer une espèce d'atmosphère « passe-partout » grise et uniforme à laquelle tout le monde devrait conformer ses poumons.

Je ne saurais terminer sans dire un mot des rapports commerciaux franco-suisses. Ces rapports sont extrêmement actifs, les statistiques le prouvent. La Suisse est au 5° rang des acheteurs de la France, au 11° rang seulement de ses fournisseurs. La France a fourni à la Suisse, en 1924, pour 2 1/2 milliards de francs de marchandises contre 600 millions achetées en Suisse.

Ces chiffres disent avec éloquence combien nos deux pays ont besoin de conventions commerciales équitables pour sauvegarder et augmenter de plus en plus ces échanges commerciaux considérables. Serait-il logique, serait-il possible, que des pays qui se sont secourus réciproquement pendant la guerre, puissent se combattre un jour pendant la paix, qu'après avoir été en paix pendant la guerre, ils puissent jamais être en guerre pendant la paix? Quoique profondément troublés par la question du change et par les suites de la guerre, les rapports commerciaux franco-suisses sont restés et resteront loyaux et amicaux.

Ne sentez-vous pas que dans ce domaine aussi et surtout, il y a lieu de trouver « la manière »? « Pas de bonnes affaires sans relations amicales », ai-je dit au début. Que cette devise préside toujours aux négociations entre nos deux pays.

Et puisque nous avons le plaisir de voir parmi nous les éminents représentants des Chambres de Commerce étrangères, permettezmoi d'étendre cette devise aux relations entre notre pays, la Suisse et les leurs.

Que notre Chambre de Commerce Suisse soit toujours une réunion de bonnes volontés, où les compétences sont utilisées pour tirer les enseignements du passé, pour vaincre les difficultés du présent et pour préparer un avenir toujours meilleur, des relations toujours plus excellentes, entre la Suisse et la France, entre la Suisse et tous les autres pays.

Discours de M. Alphonse Dunant

Ministre de Suisse

Monsieur le Ministre,

En nous honorant de votre présence, vous nous donnez un témoignage de sympathie qui nous est particulièrement agréable; je vous en remercie vivement; à vrai dire, l'intérêt que vous portez aux choses de Suisse ne me surprend guère de la part d'un des promoteurs de meilleures relations entre mon pays et la France du Sud-Ouest.

MESSIEURS,

Avant d'examiner la situation actuelle du commerce spécial entre la France et la Suisse, je voudrais vous donner très brièvement une idée du développement du commerce extérieur de la Suisse pendant l'année 1924. Le commerce de la Suisse au cours de cette période est de l'ordre de 4 milliards et demi de francs suisses, dont 2 milliards et demi aux importations et 2 milliards aux exportations, l'excédent, des importations étant donc d'un demimilliard environ.

Une comparaison avec les années précédentes est possible étant donné la stabilité du franc suisse. Il en résulte que l'année 1924 accuse une amélioration sensible par rapport aux exercices précédents. Les importations et les exportations sont en augmentation et le commerce total donne, d'une année à l'autre, une plus-value dépassant le demi-milliard.

Comme par le passé, nos importations consistent, pour la plus grande partie, en denrées alimentaires et en matières premières que nous travaillons et transformons pour en récupérer la majeure partie sous forme de produits manufacturés.

D'une manière générale, on peut constater une certaine reprise des affaires pour l'industrie suisse. La plupart des principaux articles d'exportation révèlent, en effet, par rapport aux années précédentes, une augmentation peu considérable, il est vrai, mais néanmoins très nette. C'est le cas, notamment, pour l'horlogerie, les soieries, les machines, l'aluminium, les chaussures, les cotonnades et le chocolat.

Le nombre des chômeurs, qui avait atteint son maximum au commencement de 1922 (près de 100.000 chômeurs complets) est allé en décroissant, bien qu'il y ait encore, à l'heure actuelle, environ 10.000 chômeurs complets, chiffre considérable pour un petit pays comme la Suisse.

En ce qui concerne le commerce spécial franco-suisse, il y a lieu de relever qu'avant la guerre la Suisse tirait de la France les 19 %

environ de ses importations totales et y plaçait un peu plus de 10 % de ses exportations. Traduites en chiffres (valeurs), ces proportions signifient que la Suisse recevait de la France 2 1/2 fois plus de marchandises qu'elle ne lui en envoyait. Ce déséquilibre s'explique par le fait que la France fournit à la Suisse, sans contre-partie ou presque, beaucoup de matières premières et de denrées alimentaires. Considérés au point de vue français, les échanges avec la Suisse atteignaient, pour nos produits vendus en France, le 1,6 % des importations en commerce spécial de la France et pour les produits français que nous importons, le 6 % des exportations françaises. On sait que ces proportions furent profondément modifiées au cours de la guerre. En 1918, par exemple, alors que les importations françaises en Suisse étaient tombées au 11,7 % des importations totales de notre pays, celui-ci plaçait en France le 23 % de ses exportations et, en chiffres absolus, la balance commerciale penchait fortement en notre faveur (466 millions de francs suisses contre 280).

Quant aux résultats enregistrés en 1924, la Suisse a exporté en France, d'après les statistiques françaises, pour 665 millions de francs français de marchandises, soit le 1,6 % des importations totales de la France. La proportion est la même qu'avant-guerre. Elle occupe de ce fait le 11° rang dans la liste des pays fournisseurs de la France, et par rapport à 1913, elle perd deux places. Dans le sens contraire, la Suisse a acheté à la France, en 1924, pour 2 milliards 612 millions de francs français de produits représentant le 6,3 % des exportations totales de la France. D'après les statistiques françaises, nous avons acheté à notre voisine quatre fois plus qu'elle ne nous a vendu; notre pays se classe 5° parmi les clients de la France et n'est dépassé que par la Grande-Bretagne, la Belgique, l'Allemagne et les Etats-Unis. Ces chiffres démontrent clairement à quel point sont intense les échanges entre les deux pays et l'importance considérable du marché suisse pour les produits francais.

En terminant ce rapide exposé du commerce franco-suisse, je ne voudrais pas omettre de vous signaler un point qui touche à l'une des plus importantes branches de l'industrie suisse : l'horlogerie. Vous n'ignorez pas qu'à l'heure actuelle l'horlogerie suisse est soumise, à l'entrée en France, au système dit du contingentement. Ce régime, dernier vestige de l'époque de la guerre, ne laisse pas que de présenter dans son application d'assez graves incon-

vénients. Il est en effet extrêmement difficile de dresser d'une manière concordante des statistiques dans deux devises différentes et il en est résulté des divergences très sensibles en ce qui concerne la situation des crédits en cours d'exercice. C'est pourquoi, après accord entre les intéressés suisses et français, les deux gouvernements ont convenu de ne pas attendre l'expiration de l'exercice annuel pour procéder au redressement des divers contingents et d'effectuer ceux-ci mensuellement. Je me félicite de cette amélioration dans l'application de l'accord horloger. Vous me permettrez toutefois de souhaiter ici que l'époque soit maintenant proche où les circonstances permettront d'abolir complètement un régime d'exception qui n'est plus, à l'heure actuelle, en harmonie avec la liberté qui caractérise le commerce entre les deux pays.

Il me reste, Messieurs, à entrevoir l'avenir. La France, comme la Suisse, est sur le point de se donner un nouveau tarif. Dès que les travaux de part et d'autre seront terminés, il faudra entamer les négociations qui donneront au commerce franco-suisse ses nouveaux statuts. Il s'agira pour chaque partie d'examiner avec la plus grande bienveillance les légitimes et franches revendications de l'autre; ne perdons jamais de vue l'interdépendance des industries des deux pays et pour recevoir beaucoup, il faudra savoir ne pas donner trop peu. Sans me dissimuler les difficultés de la tâche à accomplir, j'ai pleine confiance, Messieurs, en formulant ici le vœu que le futur régime économique franco-suisse crée une base durable au développement des commerces respectifs des deux pays voisins.

MESSIEURS,

Le 30 octobre dernier, j'ai éprouvé une des plus vives satisfactions que m'ait procuré une carrière déjà longue, celle d'apposer ma signature au bas du compromis d'arbitrage par lequel nos deux pays ont confié à la Cour Internationale de La Haye le soin de trancher un irritant litige. Cet accord ne règle pas définitivement tous les problèmes soulevés par l'affaire des zones, mais il met fin à de regrettables polémiques et nous donne l'assurance qu'entre les deux thèses en présence la Cour prononcera souverainement; chacune des deux parties s'inclinera alors en toute loyauté devant son arrêt, quel qu'il doive être.

Ce résultat n'est pas, en lui-même, négligeable. Mais la bonne volonté réciproque des deux républiques s'est traduite depuis par un acte d'une portée plus vaste. Le 6 avril 1925, un traité de conciliation et d'arbitrage obligatoires a été conclu à Paris entre la Suisse et la France, en vue du règlement de tous les différends qui pourraient surgir entre elles. Inutile d'insister sur l'importance de ce texte. Il suffira d'observer que, si nous avions possédé quelques années plus tôt un pareil instrument, toutes les mesquines querelles suscitées par le litige des zones nous eussent été épargnées et d'ajouter que des controverses du même genre ne pourront plus désormais embrumer l'air limpide d'une amitié séculaire.

Vous me permettrez de rappeler que, dans un domaine plus humble, nous avons pu faire œuvre utile en réglementant la pêche dans le lac Léman, le Rhône et leurs affluents. Cette convention exercera, je n'en doute pas, une heureuse influence sur les rapports de bon voisinage des populations riveraines.

La participation de la Suisse à l'Exposition Internationale des Arts décoratifs et industriels modernes doit être placée au premier rang des événements susceptibles de fortifier les liens qui unissent nos deux peuples. C'est l'honneur de la France d'avoir, au lendemain d'une lutte héroïque, convié toutes les nations à se mesurer à Paris, dans une joute pacifique, sous le signe de l'Art et de la Beauté. C'est le nôtre d'avoir répondu avec empressement à son appel et de montrer aux visiteurs de l'Exposition — je pense en particulier à cette foule parisienne, si profondément attentive, curieuse et sensible - que notre pays n'est pas seulement celui du fromage et des caravansérails cosmopolites. Cette imposante manifestation, suivant à un an de distance l'Exposition de l'Art suisse au Jeu-de-Paume et les Jeux Olympiques, ne manquera pas de créer entre les artistes, les artisans et les industriels de nos deux patries une émulation féconde.

M'adressant à d'éminents représentants du Gouvernement et du Parlement français, je m'en voudrais de ne pas leur signaler en toute franchise, après tous ces symptômes réconfortants, la sourde inquiétude que certaines mesures fiscales récemment introduites causent à beaucoup de mes compatriotes établis en France et profondément attachés au beau pays aui leur donne l'hospitalité. Il s'agit des inégalités de traitement introduites, en matière d'impôts, par la loi de finances de 1924, non seulement entre Français et étrangers, mais entre étrangers, selon la teneur plus ou moins explicite des traités conclus avec la France par l'Etat auguel ils appartiennent. Les Suisses se trouvent ainsi privés, pour le moment du moins, d'avantages dont bénéficient les ressortissants d'autres nations. J'ose exprimer

l'espoir que cette situation n'est pas intangible et que des arrangements satisfaisants y porteront remède : la France républicaine ne voudra pas accueillir moins bien que d'autres hôtes les citoyens de la plus vieille démocratie d'Europe, les descendants de ceux qui, en 1516, conclurent avec François I^{er} la paix perpétuelle de Fribourg; exemple peut-être unique d'un traité de paix respecté depuis plus de quatre siècles par ses deux signataires.

Messieurs, en évoquant ces liens durables, je porte mon toast au développement, entre nos démocraties, de rapports de loyale confiance et de solide amitié.

DISCOURS DE M. CHAUMET,

Ministre du Commerce et de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes

MESSIEURS,

J'ai accepté avec joie votre aimable invitation, et avec d'autant plus d'empressement que je savais, mon cher Ministre, que j'aurais le plaisir de vous voir présider cette manifestation amicale.

Je ne surprendrai pas vos compatriotes en disant qu'à l'amitié que nous avons pour votre pays, vous avez ajouté le prestige d'une personnalité qui a conquis à Paris et dans toute la France de véritables amitiés personnelles, et que votre pays qui nous était déjà si cher nous l'est plus encore quand il est représenté par vous!

Votre pays nous est cependant bien cher et celui qui vous parle ne peut pas se souvenir sans émotion du voyage qu'il fit pendant la guerre à Zurich et à Genève avec son ami Georges Hersant. J'ai pu là, en recueillant non seulement le témoignage de mes yeux — les yeux d'un homme de passage — mais aussi les impressions de ceux de nos compatriotes qui habitaient Zurich, par exemple, j'ai pu recevoir les témoignages du bien que vous aviez fait à nos prisonniers et à nos blessés.

Un Français qui a vu cela ne peut plus l'oublier et garde une grande gratitude vis-à-vis du noble pays qui nous a si bien accueillis. Puis, ce n'était pas nouveau. N'ai-je pas vu un monument qui rappelle que, déjà après la guerre de 1870, vous aviez été pour nous des hôtes accueillants?

Ce sont des souvenirs qui s'ajoutent aux souvenirs historiques que vous évoquiez tout à l'heure, mon cher ministre. Et si, pendant quatre siècles, nous avons pu garder des relations pacifiques et cordiales, je dois dire que les souvenirs plus récents n'ont fait que for-

tifier singulièrement les sentiments que nous pouvions avoir vis-à-vis de cette antique démocratie, de celle qui a été éprise avant tous autres pays, de liberté, de fierté, de justice et de fraternité.

Aussi, tout à l'heure, quand M. le Président, avec tant d'humour et tant de bon sens à la fois, nous disait qu'il fallait faire des affaires, mais qu'il y avait la manière, je me disais que la France ne peut pas avoir vis-àvis de la Suisse d'autre manière que celle que nous appelons la bonne manière!

Vous êtes de bons clients, et vous l'avez fait remarquer avec infiniment d'esprit. Et vous mettez le comble à votre bonne grâce : vous êtes des clients et c'est vous qui nous invitez à dîner! C'est vraiment le comble de la gentillesse, et cela nous oblige, mon Dieu! à de singulières prévenances vis-à-vis de vous. Songez à la reconnaissance de l'estomac!

Mais je suis tranquille, nous ne renouvellerons pas chez vous la querelle des Anciens et des Modernes que vous évoquiez tout à l'heure, mon cher Président, en parlant de cette époque lointaine — comme il n'y avait pas de dames, vous avez précisé qu'il s'agissait de quarante ans! — où déjà le téléphone marchait mal!

J'avais entendu dire que le service s'était beaucoup amélioré depuis ces expériences de laboratoire. J'en aurais quelque fierté comme ministre des Postes, mais c'est une satisfaction que vous m'avez vous-même refusée!

En tout cas, croyez bien que je suis d'accord avec vous pour souhaiter non pas qu'il n'y ait aucun malentendu entre nous — il ne peut pas y en avoir—mais pour souhaiter que nous fassions d'un commun accord tout ce que nous pourrons pour resserrer nos liens commerciaux, puisque les autres n'ont plus besoin d'être resserrés.

Je ne vous suivrai pas, mon cher Président et vous, mon cher Ministre, sur le terrain des précisions. Mais je peux vous dire que je ne suis pas de ceux qui s'imaginent qu'on peut vendre à l'étranger sans rien y acheter. Je crois que c'est une prétention singulière et bien malheureuse que de voir cet état d'esprit après une guerre qui doit nous enseigner la solidarité des peuples, que de voir toutes les nations hérisser des barrières douanières et essayer d'exaspérer un chauvinisme économique qui me paraît à moi singulièrement dangereux.

Il faut entre les peuples des relations économiques excellentes et avantageuses pour les deux parties, si l'on veut maintenir des relations politiques véritablement bienfaisantes, justes et fécondes.

Vous ne pensez pas que j'oublierai ce principe que je n'ai cessé de répéter comme député et comme sénateur, et que je n'ai point oublié depuis que je suis ministre.

Je vous assure que j'essaierai quant à moi d'appliquer ces principes, surtout quand il

s'agira d'un pays comme le vôtre.

Aussi, je m'associe de tout cœur aux espoirs que vous avez formulés tout à l'heure, et c'est avec un sentiment de gratitude pour les raisons que vous indiquez, et d'amitié profonde, que je lève mon verre à la grandeur de la Suisse, à sa prospérité, et permettez-moi d'ajouter, mon cher Ministre, à la santé de son représentant.

Cours du franc suisse à Paris en mai 1925 (Cours cotés en Bourse)

Date	Plus haut	Plus bas	Date	Plus haut	Plus bas
1 4 5 6 7 8 11 12 13 14	369.25 369. » 371.75 372.50 371. » 372.25 370.50 373. » 371.50	369. » 368.75 370. » 372.50 370.25 371.75 370. » 372. » 371. »	15 18 19 20 22 25 26 27 28 29	371.75 373.25 374.50 375.75 377. » 378.25 383. » 387.75 386. » 386.75	371.25 373.25 373,75 375.75 375.50 378. » 382.75 387.75 385.50 385.50

PLUS HAUT: 27 mai, 387,75. PLUS BAS: 5 mai, 368,75.

Cours moyen du franc français à Genève en mai 1925

1	26.975	15	26.9875
4	27.0125	18	26.8375
5	27.0875	19	26.75
6	27.075	20	26.60
7	26.7825	22	26.5875
8	26.95	25	26.4375
11	26.8625	26	26.125
12	26.9875	27	25.8125
13	26.8875	28	25.8625
14	26.95	29	25.987

PLUS HAUT: 5 mai, 27,0875. PLUS BAS: 27 mai, 25,8125.